



DELIBERATION N°2024/10/107 DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

OBJET

**Attribution d'une subvention au
Conseil Départemental de l'Accès
au Droit du Gard (CDAD30)**

Séance du 9 octobre 2024

Date de convocation : 3 octobre 2024

Membres en exercice : 37

22 présents – 30 votants

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil de Communauté de Petite Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations sur la commune de Vauvert, sous la présidence de Monsieur André BRUNDU.

Présents

André BRUNDU, Président – Joël TENA, 2^{ème} Vice-Président, Mylène CAYZAC, 3^{ème} Vice-Présidente, Katy GUYOT, 4^{ème} Vice-Présidente, Éric BERRUS, 6^{ème} Vice-Président, Didier LEBOIS, 8^{ème} Vice-Président, Bruno PASCAL, 9^{ème} Vice-Président, Christiane ESPUCHE, 10^{ème} Vice-Présidente, Jean-Paul GERAUD, 11^{ème} Vice-Président - Christian SOMMACAL, 2^{ème} Membre délégué – Mesdames Francine CHALMETON, Laurence EMMANUELLI - Martine KUFFER, Elisabeth MICHALSKI, Nelly RUIZ, Annick CHOPARD, Françoise TURRIBIO, Conseillères Communautaires – Messieurs Serge GARNIER, Jean-Louis MEIZONNET, Jérémy PEREDES, Rodolphe RUBIO, Christophe TICHET, Conseillers Communautaires.

Absents ayant donné procuration

- Monsieur Jean-Paul FRANC a donné procuration à Jean-Paul GERAUD
- Madame Isabelle PINON a donné procuration à André BRUNDU
- Madame Rachida OUJEDDOU a donné procuration à Jérémy PEREDES
- Monsieur Jean-François THOMAS a donné procuration à Mylène CAYZAC
- Monsieur Jean DENAT a donné procuration à Annick CHOPARD
- Monsieur Farouk MOUSSA a donné procuration à Bruno PASCAL
- Madame Sandrine RIOS a donné procuration à Jean-Louis MEIZONNET
- Monsieur Mohammed TOUHAMI a donné procuration à Katy GUYOT

Absents

- Nadia BELAOUNI – Carole CALBA - Bernadette MAUMEJEAN – André MEGIAS.

Absentes excusées

- Leila AMROUT – Véronique BENEZET – Véronique VAUTRIN.

En début de séance et en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : Nelly RUIZ, a été désignée.

RAPPORTEUR : André BRUNDU

EXPOSE

Le Conseil Départemental de l'Accès au Droit a pour objet l'aide à l'accès au droit. Il est chargé de recenser les besoins, de définir une politique locale, de dresser et diffuser l'inventaire de l'ensemble des actions menées. Il est saisi, pour information, de tout projet d'action préalablement à sa mise en œuvre et, pour avis, de toute demande de concours financier de l'Etat préalablement à son attribution.

Il procède à l'évaluation de la qualité et de l'efficacité des dispositifs auxquels il apporte son concours. Il peut participer au financement des actions poursuivies.

Il participe à la mise en œuvre d'une politique locale de résolution amiable des différends.

Il peut développer des actions communes avec d'autres conseils départementaux de l'accès au droit ou conseils de l'accès au droit.

L'adhésion au CDAD30 permet à la Maison de Justice et du Droit (MJD) de Vauvert de tenir des permanences par plusieurs représentants tels que :

- L'ADIL (Association Départementale d'Information sur le Logement),
- Le CIDFF (Centre d'Information des Droits de la Femme et de la Famille) permettant l'accueil, l'écoute et l'information se rapportant au droit de la famille,
- L'AGAVIP (Association Gardoise d'Aide aux victimes d'Infractions Pénales),
- Le Conciliateur de Justice favorisant le règlement amiable des conflits entre particuliers.

Ce groupement d'intérêt public est constitué entre :

- L'Etat, représenté par la préfète du département du Gard, par la présidente du tribunal judiciaire de Nîmes, et par la procureure de la République près ledit tribunal,
- Le département du Gard,
- L'association départementale des maires et EPCI du Gard,
- L'ordre des avocats du barreau de Nîmes,
- La caisse des règlements pécuniaires du barreau de Nîmes,
- La chambre régionale des commissaires de justice près la Cour d'Appel de Nîmes,
- La chambre départementale des notaires du Gard,
- L'association UDAF.

Le groupement est financé entre autres par les contributions financières de ses membres.

L'assemblée générale du CDAD30, qui s'est réunie le 6 octobre 2023, propose une participation annuelle à 1000 € conformément à l'annexe financière de la Convention constitutive du groupement approuvée le 5 décembre 2023.

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération N° 2024/03/32 du 27 mars 2024 adoptant le Budget Principal 2024 de la Communauté de Communes ;

Vu l'avis de la Commission « Maison de Justice et du Droit / Accueil des Gens du Voyage » du 16 septembre 2024 ;

Vu la consultation de la commission « Finances, mutualisations et attribution des fonds de concours » du 23/09/2024 ;

Vu l'examen en Bureau Communautaire du 25 septembre 2024 ;

Considérant l'intérêt pour les administrés de la Communauté de communes de Petite Camargue de bénéficier des services de la Maison de la Justice et du Droit ;

Considérant que le montant de la subvention est inscrit au budget ;

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- D'APPROUVER le versement d'une subvention annuelle d'un montant de 1000€ ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président, ou, en cas d'empêchement, son représentant(e), à signer, au nom et pour le compte de la Communauté de communes, toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DECISION

Le Conseil de Communauté, entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré,

DECIDE

D'ADOPTER, à l'UNANIMITE, la proposition du Rapporteur.

Le Président,

André BRUNDU



Envoyé en préfecture le 15/10/2024

Reçu en préfecture le 15/10/2024

Publié le 15/10/2024



ID : 030-243000593-20241009-DL2024_10_107-DE